**Compte-rendu MOOC RGPD**

Dans ce MOOC, nous découvrons les données personnelles, l’établissement de la réglementation pour leur protection et qui concerne les citoyens européens, les organismes privés et publics.

**Module 1**

Evolution de le protection des données :

* 1973 : projet SAFARI (Système Automatisé pour les Fichiers Administratifs et le Répertoire des Individus) dont l’objectif est de relier toutes les données, dont la capacité ne cesse d’augmenter de façon exponentielle, afin de faciliter les échanges entre les administrations, qui a été dévoilé en 1974 par les médias et qui a affolé l’opinion publique sur l’utilisation des données.
* Création de la Commission Nationale de l’Informatique et des Libertés (CNIL) en 1978 qui est une autorité administrative indépendante sur le traitement et la protection des données. Dont les actions sont coordonnées par le Comité Européen de la Protection des Données et assurées juridiquement par la Cour de Justice de l’Union Européenne.
* Directive européenne en 1995 puis en 2018 donnant un socle commun sur la protection des données
* Loi « Informatiques et Libertés » de 1978 qui évolue en 2004 et 2016 régissant la protection des données

Une donnée à caractère personnel :

* Différents supports : post-it, papier, photo, fichier informatique, vidéo, fichier audio
* Différentes informations qui sont directement ou indirectement identifiable et plus ou moins sensible : nom/prénom, photo, numéro d’identification, numéro de téléphone, localisation, âge, sexe, etc.

Le Règlement Général de la Protection des Données :

* S’applique à tous les organismes publics et privés se trouvant sur le territoire de l’UE ou concernant des personnes qui s’y trouve
* Avec un responsable de traitement (PDG, gérant, maire, ministre) et possiblement un sous-traitant agissant pour le compte et sur instruction d’un responsable de traitement
* Sauf exception domestique

**Module 2**

Présentation des principes fondamentaux du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en se concentrant sur les droits des personnes concernées par le traitement de leurs données personnelles.

* Explication sur les différentes catégories de données personnelles, y compris les données sensibles et les données de catégorie spéciale, et les règles de traitement qui s'appliquent à chacune d'entre elles.
* Droits des personnes concernées par le RGPD, tels que le droit d'accès, le droit de rectification, le droit à l'effacement et le droit à la portabilité des données. Explication sur comment les entreprises doivent gérer les demandes de ces droits de la part des personnes concernées.
* Obligations des entreprises en matière de notification de violation de données et de protection des données des enfants, avec des règles en matière de transfert de données en dehors de l'Union européenne.
* Présence de conseils pratiques sur la manière de mettre en place une politique de protection des données efficace dans une entreprise, y compris la désignation d'un délégué à la protection des données (DPD) et la mise en place de mesures de sécurité appropriées pour protéger les données personnelles.

**Module 3**

Module axé sur la mise en place du RGPD dans une organisation.

* Plusieurs points à considérer pour la conformité au RGPD, notamment la désignation d'un (DPD), la réalisation d'une analyse d'impact sur la protection des données (AIPD), la tenue d'un registre des traitements, ainsi que les obligations relatives aux sous-traitants et aux transferts de données hors de l'Union européenne.
* Importance de l'engagement de la direction et de la sensibilisation des employés pour une mise en conformité du RGPD avec des exemples concrets de la manière de mettre en place des processus pour garantir la sécurité des données personnelles et la protection des droits des personnes concernées.
* Importance de la documentation et de la tenue de registres précis pour prouver la conformité au RGPD en cas de contrôle par une autorité de protection des données.

**Module 4**

Ce module sur la CNIL traite des droits des personnes concernées par le traitement des données personnelles. Il couvre les droits tels que le droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation du traitement, d'opposition, ainsi que le droit à la portabilité des données.

* Explication de chaque droit et les conditions dans lesquelles ils peuvent être exercés et sur l’importance de la transparence et de la communication claire avec les personnes concernées quant à la manière dont leurs données sont collectées, traitées et utilisées.
* Mise en garde contre les risques de discrimination liés au traitement des données personnelles et rappel de l'importance de respecter les droits des personnes concernées, notamment les personnes vulnérables.
* Nécessité de mettre en place des processus internes pour répondre aux demandes de droit des personnes concernées dans les délais impartis par la réglementation.

**Module 5**

Présentation de la sécurité des données personnelles dont les mesures de sécurité techniques et organisationnelles à mettre en place pour protéger les données personnelles contre les risques tels que le piratage, le vol, la perte ou la divulgation non autorisée.

* Explication sur les principes de base de la sécurité des données, tels que la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données. Il met également en avant les mesures de sécurité essentielles telles que la gestion des accès, les sauvegardes, les tests de vulnérabilité et les protocoles de chiffrement.
* Importance de la formation des employés à la sécurité des données et de la mise en place d'une culture de la sécurité au sein de l'organisation.
* Obligations légales en matière de notification des violations de données et les conséquences en cas de non-respect de ces obligations.